

TRAIT-D'UNION – OCTOBRE 2010

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Éditorial de Martine CIRET



Après la trêve estivale, une nouvelle année scolaire a démarré... La rentrée s'est très bien passée. Nous accueillons, cette année, 46 enfants à l'école Lorjou de Saint-Denis-sur-Loire.

Sophie MOHR enseigne en maternelle et Françoise LOUBRIEU en CE1 et CE2.

Une quarantaine d'enfants déjeune au restaurant scolaire. Chaque jour, Claudie MORHANGE leur mitonne des petits plats. Catherine HOURY et Mélanie IRAZABAL assurent le service, la surveillance et aident les petits.

Céline FONTAINE accueille les enfants à la garderie à partir de 7h30 et assiste, en tant qu'ATSEM, Sophie MOHR pendant la journée d'école. Catherine HOURY assure la garderie de 16h30 à 18h30.

Emilie ROGER intervient en musique tous les jeudis et Jérémy CAPLANE en sport chaque vendredi.

Très bonne lecture à tous.

De quoi avons parlé au conseil municipal du 24 septembre 2010 ?

- **Extension des compétences d'Agglopolys :**
 - Soutien à l'enseignement supérieur,
 - Encouragement et soutien aux démarches pluri-communales de PLU.
- **Travaux d'enfouissement des réseaux :** lancement de la tranche des Mées.
- Lancement d'un **audit** d'aménagement « **Cœur de Village** ».
- **Fiscalité :** Mise en place de :
 - La **Taxe Locale d'Équipement** (TLE),
 - La **taxe forfaitaire** sur la cession de **terrains devenus constructibles**.
- **Gestion du personnel :**
 - Expérimentation de l'entretien professionnel annuel d'évaluation.

Gilles Hurisse présente au **Grand Atelier**, et jusqu'à la fin octobre, une douzaine de toiles, où ses silhouettes de femmes, stylisées et presque désincarnées, à la fois présentes et absentes, errent au gré de leur fantaisie dans la vie et la ville moderne, avec New York comme lieu de prédilection.

Hôtel-restaurant "Le Grand Atelier"

Tél. 02 54 74 10 64



Nous tenons à vous signaler que le **Grand Atelier** participe au mois de la Gastronomie en Loir-et-Cher du 15 octobre au 15 novembre, organisé par les restaurateurs de métier de Cuisine en Loir-et-Cher.



Bulletin n° 65

Saint-Denis-sur-Loire,
Commune membre de



Saint-Denis-sur-Loire,
Commune inscrite



Dans ce numéro :

Éditorial.....	1
Billet d'humeur	2
Révision listes électorales	2
Infos Transport A la demande.....	3
Infos Voirie et Urbanisme	4
Infos diverses	5
Actualité des associations dionysiennes.....	6
La fête du vélo à Saint-Denis-sur-Loire.....	7
Infos diverses	8

Billet d'humeur

Benoît SIMONNIN

Dans la nuit du 3 ou 4 septembre dernier, des campeurs se sont installés sur les pelouses du terrain de sport. Cela n'est évidemment pas un évènement en soi. Cependant, nous avons constaté au cours du week-end que non seulement les lieux étaient restés dans un état plus proche du dépotoir que du terrain de sport, mais que de plus, pour se réchauffer sans doute, un feu de camp avait été alimenté par des poteaux de bois, propriété de la commune, délimitant le terrain de pétanque.

Un concours de circonstances m'a amené à rencontrer un des jeunes présents cette nuit-là. Il m'a alors dit qu'il était accompagné d'un certain nombre de jeunes dionysiens de son âge (15 - 17 ans). Ce jeune est venu me rencontrer en mairie pour présenter ses excuses. Plutôt que de lui demander de m'en donner les noms, je lui ai demandé d'être mon relais auprès de ses camarades. J'aurai en effet souhaité les rencontrer également.

Bien sûr, tout cela n'est pas dramatique et la commune a choisi, pour cette fois, de ne pas engager de poursuites. Cependant, je ne pense pas qu'il soit souhaitable que nos jeunes pensent pouvoir disposer à leur guise du bien public, surtout pour le détériorer ainsi. Bien entendu, nous ne sommes pas, les conseillers municipaux et moi, hostiles à ce que les jeunes dionysiens se retrouvent dans la commune. Bien au contraire ! Seulement, il nous semble tellement simple qu'ils nous en informent préalablement ou nous demandent l'autorisation si cela devait se faire dans un lieu public.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Certes, comme je l'avais demandé, les lieux ont été nettoyés dans le week-end qui a suivi mais, à ce jour, je n'ai aucune nouvelle des jeunes dionysiens ! Je le regrette très sincèrement.

Ma porte reste cependant ouverte, il n'est pas trop tard !

A bon entendeur...

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS AUX ELECTEURS



L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. **Elle est indispensable pour pouvoir voter.**

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année **jusqu'au 31 décembre 2010** inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2010 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2011.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2010, **s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.**



Dernière permanence pour inscription sur listes électorales
Le VENDREDI 31 DECEMBRE 2010 de 10h00 à 12h00



LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Expérimentation d'un nouveau service de transport sur l'Agglomération de Blois.

Si vous avez des démarches administratives, un rendez-vous chez un médecin, envie d'aller au cinéma, au marché ou tout simplement envie de vous promener, vous pouvez solliciter ce service.

- Il suffit pour cela :

- de vous faire établir une **carte d'adhésion** : le formulaire de demande de carte est disponible au secrétariat de Mairie ou téléchargeable sur le site d'Agglopolys, www.agglo-blois.fr ;
- de **réserver le trajet** que vous projetez de faire auprès du standard téléphonique au **numéro vert 0 800 41 00 03**. La réservation doit être faite **au plus tard la veille avant 17h pour le lendemain**.
- Au moment convenu, un chauffeur vient vous chercher en minibus à votre domicile et vous dépose à une des **8 destinations** suivantes :



Centre ville de Blois

- ☞ Gare SNCF
- ☞ République (Préfecture, Halle aux Grains, Palais de Justice...)
- ☞ Centre Administratif (avenue Maunoury)
- ☞ Denis Papin
- ☞ Hôpital de Blois
- ☞ Cap'Ciné
- ☞ Polyclinique de La Chaussée-Saint-Victor,
- ☞ Bowling de Blois

Pour le chemin du retour, le chauffeur vient vous chercher à l'arrêt où il vous a déposé et vous raccompagne chez vous.

- Le trajet vous en coûtera **2 €** (soit 4 € aller/retour).

Si vous avez moins de 18 ans, il sera de 1,50 €.

Le tarif peut également être dégressif en fonction du nombre de personnes transportées :

- Si vous réservez un trajet pour **deux personnes** le trajet coûtera **1,50 €** par personne.
- A partir de **3 personnes**, il passe à **1 €** par personne. **Organisez-vous à plusieurs !**



La correspondance TUB est comprise dans le prix du billet.



- Ce service est disponible certains jours de la semaine et sur certaines plages horaires :

Demi-journées	Horaires Aller	Horaire Retour
mardi après-midi,	entre 14h00 et 14h30	entre 16h30 et 17h00
mercredi matin	entre 09h00 et 09h30	entre 11h30 et 12h00
mercredi après-midi	entre 14h00 et 14h30	entre 16h30 et 17h00
samedi matin	entre 09h00 et 09h30	entre 11h30 et 12h00

Il s'agit là d'une expérimentation d'Agglopolys sur un an. Ce service ne sera conservé à l'issue de cette période qu'en fonction du succès rencontré.

Afin de pouvoir l'améliorer, nous recommandons vivement aux utilisateurs de ce service de bien vouloir nous faire part de leurs observations. Nous les communiquerons au service Transports d'Agglopolys.



Une réunion publique d'information aura lieu le mercredi 13 octobre 2010 à 18h30 à la Maison des Associations de Saint-Denis-sur-Loire

URBANISME

Renseignements en Mairie.
Rencontrez Patrick MENON, Adjoint à l'urbanisme,
le lundi de 17h30 à 18h30, les semaines impaires.

RAPPELS SUR LES OPÉRATIONS SOUMISES À AUTORISATION

Les demandes de PERMIS DE CONSTRUIRE doivent être formulées pour les opérations de :

- Constructions ou travaux ayant pour effet de créer une Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) supérieure à 20 m².
- Travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment avec changement de destination.
- Travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment et de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.

Les DÉCLARATIONS préalables en rapport aux opérations suivantes doivent être déposées :

- Constructions ou travaux ayant pour effet de créer une SHOB inférieure à 20 m² et supérieure à 2 m².
- Travaux de ravalement et les travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (exemple : changement des menuiseries - fenêtres, portes, volets...-).
- Changement de destination d'un bâtiment existant.
- Édification d'une clôture.

Au regard du Code de l'Urbanisme, nous vous rappelons que tous les auteurs d'infraction, bénéficiaires de travaux, sont susceptibles d'encourir des sanctions pénales prévues par son article L480-4 (amende, et en cas de récidive, peine de prison) et des mesures de restitution en vertu de ses articles L480-5 et L480-6 (consistant en la remise des lieux à leur état initial).

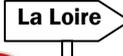
INFORMATION VOIRIE

Différents travaux d'implantation de panneaux de signalisation sont en cours. Ils ont pour objectif principal d'assurer la sécurité de tous les usagers de nos rues et routes.

A Macé :

- Des panneaux Stop, dans la rue Médicis au carrefour avec la rue Muraton et Chemin Creux, 
- Des panneaux priorité à droite, rue Médicis et chemin de Pissevin. 
- Un panneau St-Denis-sur-Loire Macé, rue des Cartes.
- Des balisettes pour canaliser les véhicules dans le virage du chemin de Pissevin vers la rue Médicis. 
- Des panneaux priorité au véhicule montant, rue du Vieux Moulin.  

Le Bourg :

- Un panneau de direction la Loire, en haut de la descente du Château, rue de la Loire. 

Entre Le Bourg et les Mées :

- Deux panneaux limitation de vitesse à 50 km/h avec rappels intermédiaires. 

Les Mées :

- Deux panneaux d'interdiction à tous véhicules, à la descente au Lavoir, rue de la Croix. 
- Un panneau St-Denis-sur-Loire Les Mées, proche de la levée de la Loire. 

A Villeneuve :

- Deux panneaux limitation de vitesse à 70 km/h avec un rappel intermédiaire, sur la VC n°18 du pont SNCF à Villefolet. 
- Deux panneaux Stop, rue de la Vallée de Villeneuve (côté champs) et rue Gabriel Charrier.
- Trois panneaux St-Denis-sur-Loire Villeneuve avec limitation à 30 km/h, chemin Fleuri, chemin des Renuelles et chemin de l'Organdièrre. 

Par ailleurs, plusieurs plaques de rues très endommagées ont été remplacées. 

INFORMATIONS RELIGIEUSES

Le Père Nicolas PELAT, actuellement curé du secteur paroissial de Fossé, a été nommé modérateur du secteur paroissial de Villerbon – Ménars - Mulsans et Saint-Denis-sur-Loire. Jusqu'au 31 décembre prochain, une messe sera célébrée à **Villerbon**, les 1^{ers} et 3^{èmes} dimanches de chaque mois et à Fossé ou Villebarou, les autres dimanches.



Un nouveau bulletin paroissial, commun aux deux secteurs paroissiaux, a été créé afin de vous informer des heures des messes et de relater les différents événements des 12 paroisses. A Saint-Denis-sur-Loire, les heures et lieux des messes sont également affichés à la porte de l'église.

RECRUTEMENT

Message du lieutenant FLEURISSON, responsable de la brigade de Gendarmerie de MER

« Je tenais à vous signaler que nous étions dans une situation particulièrement favorable au recrutement en Gendarmerie et notamment pour les jeunes de la tranche d'âge de 18 à 25 ans en qualité de gendarme adjoint.

Vous pouvez relayer ce message aux jeunes gens que vous connaissez ou qui recherchent du travail dans vos communes. »

Le lieutenant FLEURISSON est à leur disposition pour leur apporter des renseignements complémentaires. Invitez les jeunes candidats à se manifester auprès de la brigade de MER.

Coordonnées de la brigade de gendarmerie de Mer :

☎ 02 54 81 41 20

Adresse : 1 avenue Charles de Gaulle 41500 MER

Courriel : cob.mer@gendarmerie.interieur.gouv.fr

« Le Festival d'Octobre Rose »

Dans le cadre de la Campagne Nationale pour le dépistage du cancer du sein

Samedi 23 octobre 2010

Dès 14h00 place Louis XII à Blois

Mobilisez-vous, venez nombreux vêtus d'un accessoire de couleur rose
(Foulard, tee-shirt, chapeau ...)

AU PROGRAMME :

Promenade animée dans les rues commerçantes de BLOIS

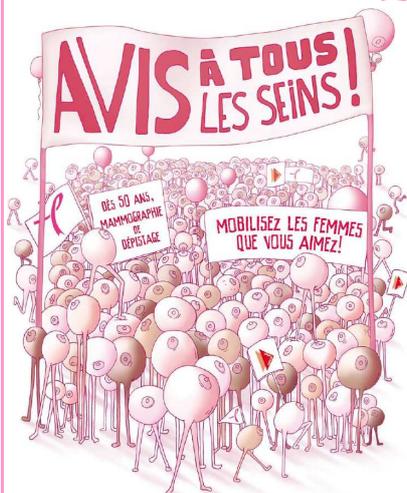
Stand d'animation « bien-être » - Centre AQUAVITHAL

Percussion brésilienne - troupe QUITOMBO

Théâtre clownesque de rue - ARTCADABRA

Démonstration de fitness - LADY MOVING

Pour tout renseignement, contacter l'ADOC 41 (02.54.43.67.26)



Les Associations dionysiennes



Apollos

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE,

REPRISE DES COURS DE GYM, YOGA et STEP
à partir du 17 septembre, aux horaires suivants :

MARDI MATIN : de 9h45 à 10h45 : YOGA avec Murielle BAILLORGE

MARDI SOIR : de 18h45 à 19h45 STEP avec Cyrille HUON

VENDREDI SOIR : de 19h00 à 20h00 RENFORCEMENT MUSCULAIRE
avec Cyrille HUON

(Venez participer à quelques séances d'essai !)

Contactez Sylvie 02.54.74.61.32 ou Monique 02.54.58.80.73

Site Internet <http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE>
(ou apollos St Denis sur Loire sur moteur de recherche)

A VOS AGENDAS !

MANIFESTATIONS PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
DIMANCHE
17 OCTOBRE 2010
BROCANTE
Organisée par LE COMITÉ DES FÊTES
Réservations au 02.54.74.17.45

SOIREE JEU DE TAROT

Second & quatrième
Vendredi de chaque mois
De 20h30 à minuit

Calendrier saison 2010/2011

SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN
	8	12	10	14	11	11	8	13	10
24	22	26		28	25	25	22	27	24

SAINT DENIS SUR LOIRE
Salle des associations
Jeu libre (sans concours)
Initiation des débutants
ENTREE LIBRE
Organisation :
Comité des Fêtes de Saint Denis/Loire

- VENDREDI 22 OCTOBRE Soirée JEUNES (Apollos) 
- SAMEDI 4 DECEMBRE Après-midi concours de GÂTEAUX (Apollos)
- SAMEDI 11 DECEMBRE Après-midi CONCOURS DE BELOTE (Club du Bel Age) 



DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2010

Toutes les forces vives de notre commune étaient mobilisées ce dimanche 5 septembre pour proposer des animations aux cyclistes qui l'ont traversée à l'occasion de la Fête du Vélo organisée par l'OTI Blois-Pays de Chambord.

Les élus municipaux ont coordonné les différentes animations.

Ainsi, José Potin, sonneur de cor de chasse a enchanté les visiteurs du lavoir des Mées.

Un peu plus loin, sur la place de l'Église, des expositions étaient présentées par les associations dionysiennes : l'une était consacrée au peintre Bernard Lorjou avec des reproductions de tableaux de ce dernier, une autre mettait en évidence le riche patrimoine de notre commune et les plus dynamiques des associations dionysiennes présentaient leurs activités.



José Potin
au Lavoir des Mées

L'Église étant exceptionnellement ouverte au public, beaucoup de visiteurs ont été étonnés et séduits par l'originalité et la richesse de ses peintures murales.

Beaucoup sont repartis avec une plaquette sur la commune éditée pour cette occasion, et se sont promis d'y revenir.

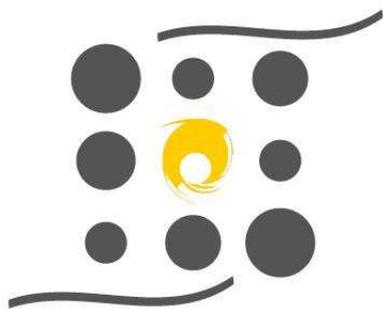
C'était une première pour notre commune et nous souhaitons que ce ne soit pas la dernière.



Un merci chaleureux à tous ceux qui se sont associés à cette manifestation : élus, associations, musiciens, signaleurs, ainsi qu'aux organisateurs de la Fête du Vélo que nous félicitons d'avoir pensé à traverser la Loire.



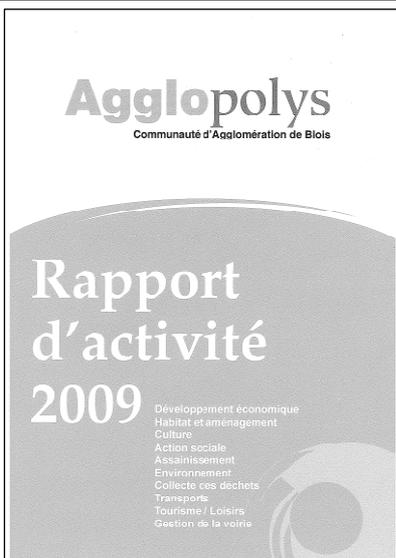
La place de l'Église



Agglopolys

Communauté
d'Agglomération
de Blois

Le rapport d'activité 2009 d'Agglopolys est paru. Il sera présenté au conseil municipal d'octobre. Quelques exemplaires sont disponibles en mairie. Il est aussi téléchargeable sur le site d'Agglopolys, www.agglo-blois.fr, dans la rubrique « Publications ».

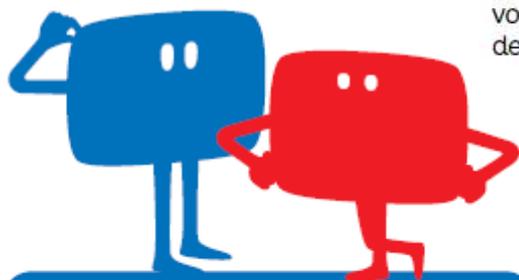


Devant le succès rencontré par le dispositif « Tous en vélo électrique », Agglopolys a voté une rallonge budgétaire pour 2010 et devrait reconduire cette subvention en 2011.

Aucun dionysien n'a pour l'instant, à notre connaissance, profité de cette offre !

Vous êtes intéressé ? **Des exemplaires de ce formulaire sont disponibles en mairie.** Il est aussi téléchargeable sur le site d'Agglopolys, www.agglo-blois.fr.

La Télévision Numérique Terrestre



Mon passage à la télé
tout numérique ?

C'est le
19 octobre 2010!

Qu'est-ce que cela signifie ? Dans la nuit du 18 au 19 octobre, tous les émetteurs seront éteints : seuls les émetteurs numériques seront rallumés le 19 octobre. Après cette date, tous vos postes de télévision devront être compatibles avec un mode de réception numérique, sinon vous ne recevrez plus la télé !



Que dois-je faire ? Avant le passage, j'équipe tous mes postes reliés à une antenne réseau d'un mode de réception numérique. Après le passage, je recherche et je mémorise les nouveaux canaux des chaînes sur tous mes postes reliés à une antenne réseau.



Plus d'informations sur
www.tousaunumerique.fr

ou en appelant le

0970 818 818

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local,
du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

Consultez le guide complet distribué dernièrement dans toutes les boîtes à lettres.

